



**Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Madame la Présidente de la CAP  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2019-01

Lyon, le 04 janvier 2019

**Objet : CAP SPP Cat C/ Nominations des caporaux-chefs**

Madame la Présidente,

Le SDMIS va prochainement organiser la CAP SPP Cat C pour les promotions 2019.

Les représentants SUD élus en CAP, soucieux d'équité, souhaitent attirer votre attention à propos des agents titulaires du grade de caporal pouvant prétendre à une nomination au grade de caporal-chef.

En effet, frappés par le coup des mesures transitoires suite à des recrutements par mutation opérés par le SDMIS, cette catégorie de SPP ne pourra accéder au grade supérieur uniquement lorsque les mesures pérennes seront en vigueur.

C'est à dire lorsque l'ensemble des agents bénéficiant des mesures transitoires seront nommés ou alors à la fin de la période des mesures transitoires fin 2019.

C'est pourquoi, nos quatre représentants titulaires et leurs suppléants demandent la tenue d'une CAP extraordinaire pour traiter de ces cas de figure.

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir la liste des agents en question.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH